Défense

Mission d'information flash sur la défense sol-air en France et en Europe

Synthèse du rapport

Rapporteurs

Mme Natalia Pouzyreff
Députée des Yvelines, Renaissance

M. Jean-Louis Thiériot
Député de Seine-et-Marne, Les Républicains

Dans le cadre de cette mission flash, les rapporteurs ont constaté que la défense sol–air (DSA) en France et dans la majorité des pays européens a été trop longtemps placée dans un « confort opératif », c'est-à-dire une situation où l'on n'envisageait pas de manière sérieuse une contestation de notre supériorité aérienne en raison d'un contexte géo-stratégique qui privilégiait un modèle expéditionnaire face à des adversaires asymétriques (OPEx et lutte asymétrique).

Cette approche a conduit à la dépréciation de certains aspects de la DSA, notamment dans le domaine des programmes d'armement. Si la nature de l'engagement expéditionnaire de la France justifiait cette approche, les engagements et crises récents (Sahel, Levant, Haut Karabakh et Ukraine) ainsi que l'émergence de nouvelles technologies et tactiques disruptives chez nos principaux compétiteurs conduisent à un changement de stratégie.

Parce qu'elle est redevenue un élément clef du succès des opérations militaires et de la protection permanente du territoire national (infrastructures et activités critiques), les rapporteurs ont été amenés à s'interroger sur la crédibilité de notre DSA dans un conflit de haute intensité ou d'accompagnement d'un corps d'armée comme nation cadre dans le cadre de l'OTAN. À ce titre, la France contribue à la DAMB de l'Alliance avec le déploiement du système Mamba, parfaitement interopérable au sein de la chaine de commandement de l'OTAN, en Roumanie.

Dans ce contexte ainsi défini, les rapporteurs font un double constat.

Premièrement, la DSA française permet de disposer d'une capacité de protection multicouches répondant à un spectre large de menaces. Cependant, il ne s'agit pas d'un dôme de protection étanche. Deuxièmement, on ne peut pas parler aujourd'hui de trou capacitaire concernant la DSA française à la différence de certains de nos partenaires européens.

Toutefois, les rapporteurs émettent de concert une série de recommandations permettant les conditions de la transformation de la DSA afin qu'elle devienne pleinement efficace à l'horizon 2035.

La majorité de ces recommandations relèvent du volet capacitaire, c'est-à-dire des matériels conçus et mis au service de la DSA. Ainsi, il conviendrait tout d'abord à court terme de gagner en « épaisseur », tant du point de vue des systèmes que des munitions, car la DSA ne dispose pas du volume de forces nécessaires pour soutenir, dans la durée, la totalité des contrats opérationnels qui lui sont fixés, en particulier dans le cas d'un conflit de haute intensité.

La DSA française devra également être modernisée, notamment pour permettre une protection sol-air continue en mobilité sur les théâtres d'opération. Sur le plan de l'adaptation de l'existant, un effort significatif devrait cependant être réalisé pour acquérir des capacités Mistral mobiles sous blindage, c'est-à-dire intégrés sur des véhicules de la gamme Scorpion.

Aux côtés des potentialités cinétiques de la DSA, les rapporteurs pointent également le besoin de renforcer la capacité de veille et de détection de la DSA, tant du point de vue la performance et de la pertinence des radars que de la coordination des différents acteurs, notamment au sein de l'OTAN. Il conviendrait ainsi de mettre en place un centre de commandement et de contrôle avec une vision unique, des règles d'engagement précises et partagées par l'ensemble des pays membres de l'OTAN.

En conclusion, les rapporteurs soulignent que dans tous les segments, la défense sol air est devenue un instrument prioritaire de la défense de la France, qu'il s'agisse d'épauler la dissuasion nucléaire en évitant les attaques sous le seuil des intérêts vitaux ou de la protection de notre corps de bataille par des missiles ou de l'artillerie face aux attaques saturantes. En outre, le besoin de réassurance du flanc oriental de l'Europe appelle à répondre à l'urgence. Pour autant, il s'agit désormais de concilier le court-terme avec la préparation de l'avenir à travers une politique commune et cohérente au service de la souveraineté européenne, sous peine d'affaiblir l'Europe de la défense.

Suite à l'annonce d'un investissement de 5 Mds d'euros sur la période 2024-2030 dans le cadre de la loi de programmation pluriannuelle par le ministre des Armées, les rapporteurs se félicitent que la défense sol-air soit de nouveau au cœur des préoccupations pour les armées françaises.